

**Sujet :** [INTERNET] Chasse : déterrage du blaireau, projet d'arrêté.

**Date :** Fri, 30 Apr 2021 08:42:18 +0200 (CEST)

**De :** Ballestra Brigitte

Monsieur Le Préfet,

Permettez-moi de vous exprimer mon désaccord au sujet de la barbare vénerie sous terre du blaireau dont la pratique est indigne de notre civilisation et des efforts actuels pour préserver la nature.

D'abord il est difficile de comprendre pourquoi alors que la chasse à tir est autorisée à la période habituelle, on y ajoute deux périodes de déterrage du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2021 et du 8 juin 2022 au 30 juin 2022 (période complémentaire), car aucune démonstration de sa nécessité étayée de rapports scientifiques n'est apportée au projet. On ne trouve même pas l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Or l'espèce n'a que quatre mois de répit comme s'il s'agissait d'un grand prédateur, ce qui n'est pas le cas et il n'y a pas de véritable justification, on suit les traditions sans se poser la question de la nécessité de ce déterrage.

Rien de précis non plus sur les nuisances du blaireau, rien également sur les solutions alternatives pour éviter les éventuels dégâts causés par cette espèce. En revanche, la nature aura du mal à se remettre dans les secteurs de déterrage des dégâts causés par les piétinements et la terre creusée. Le terrier détruit du blaireau ne pourra plus servir à aucun animal, on détruit ainsi un équilibre naturel qui devient de plus en plus fragile. Et les dégâts causés par les chasseurs sont pires que ceux du blaireau !

Ainsi, il s'agit plus d'une tradition complètement dépassée d'une rare cruauté en pleine période d'apprentissage des jeunes des animaux de toute espèce dérangés voire condamnés par la pratique si bruyante et dévastatrice de la vénerie sous terre. Les aboiements tonitruants des chiens, la terre remuée, les heures d'attente d'une mort inévitable et sans défense possible : voilà ce que vit un être vivant complètement inoffensif. Encourager cette pratique de souffrance qui est un plaisir pour certains, ne rend pas honneur à notre pays.

Seule une instance d'autorité peut changer les mentalités et les coutumes en refusant des habitudes nocives, sadiques et injustifiées. Plusieurs préfets ont déjà interdit cette pratique et leurs départements n'ont pas été pour autant envahis par le blaireau ! Le Conseil de l'Europe préconise d'ailleurs d'interdire cette pratique.

Merci de prendre en compte mon avis et de publier la synthèse des autres avis par voie électronique.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à mes sentiments très respectueux.

Brigitte Ballestra